RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: E3487616-DC10-4046-A546-1AEA9356E2B2

**3A HORIZON**
**Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros**
**Siège social : 250 Avenue Maréchal Foch, 01400 Châtillon-sur-Chalaronne**
**Société en cours de constitution**

**(ci-après la « Société »)**

# PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

A l'issue de la signature des statuts constitutifs de la société 3A HORIZON,

la société 3A ASSURANCES, société à responsabilité limitée au capital de 324 000 euros, dont le siège social est 250 Avenue Maréchal Foch, 01400 Chatillon-Sur-Chalaronne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bourg-en-Bresse sous le numéro 480 035 542, représentée par Monsieur Olivier CASSAN et Monsieur Vianney ESCHBACH, co-gérants,

seule associée de la Société 3A HORIZON,

A pris les décisions ci-après, portant sur l'ordre du jour suivant :

## ORDRE DU JOUR

- Nomination de 3A ASSURANCES en qualité de Présidente de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

## PREMIERE DECISION

*Nomination de 3A ASSURANCES*
*en qualité de Présidente de la Société*

L'associée unique décide de nommer en qualité de Présidente de la Société, pour une durée indéterminée :

**La société 3A ASSURANCES,**
Société à responsabilité limitée au capital de 324 000 euros,
Siège social : 250 Avenue Maréchal Foch, 01400 Chatillon-Sur-Chalaronne
480 035 542 RCS Bourg en Bresse

La Présidente exercera ses fonctions en conformité avec les dispositions statutaires et légales.

L'associée unique décide que la rémunération de 3A ASSURANCES, au titre de ses fonctions de Présidente, sera fixée ultérieurement.

Conformément aux dispositions statutaires, 3A ASSURANCES pourra bénéficier, sur présentation des justificatifs correspondants, du remboursement des frais de représentation et de déplacement exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

*Monsieur Olivier CASSAN et Monsieur Vianney ESCHBACH, co-gérants de la société 3A ASSURANCES déclarent accepter les fonctions de Présidente confiées à la société 3A ASSURANCES et confirment qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour l'exercice de ses fonctions.*

Paraphe DS

Docusign Envelope ID: E3487616-DC10-4046-A546-1AEA9356E2B2

**DEUXIEME DECISION**

*Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*

L'associée unique décide de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associée unique.

Le présent procès-verbal est établi sur support électronique par le biais du service DocuSign opéré par la société DOCUSIGN Inc. (www.docusign.fr). Les signataires reconnaissent à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et confèrent date certaine à celle attribuée à la signature du présent procès-verbal par le service DocuSign.

Le 18 novembre 2024

**Pour 3A ASSURANCES**
**Représentée par Monsieur Olivier CASSAN**
**Et Monsieur Vianney ESCHBACH**
*(Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »)*

Bon pour acceptation des fonctions de Présidente

DocuSigned by:
[redacted]
EDF70A805A41471...

[redacted]
34CA3474B49C403...